

Dossier d'inscription

année scolaire 20/...-20/...



NOM :

Prénom : Sexe : F M

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Documents à fournir pour l'inscription de l'enfant à l'école :

- Dossier d'inscription complété et signé
- Règlement de l'école signé
- Fiche de paiement des frais de scolarité + chèques
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » et d'assurance « individuelle accidents corporels »
- Fiche « santé » complétée et signée
- Photocopie de la page « vaccinations » du carnet de santé

L'inscription sera effective une fois tous les documents remis, chèques compris.

Conformément à l'article R.3111-17 du Code de la Santé Publique, l'admission de l'enfant est subordonnée à la présentation d'un document attestant de la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires.

RESPONSABLE LEGAL 1		RESPONSABLE LEGAL 2	
Vous êtes le/la : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> autre		Vous êtes le/la : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> autre	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Profession :		Profession :	
Si demande de mutation, à préciser		Si demande de mutation, à préciser	
(DEMI) FRERES / (DEMI) SOEURS :		(DEMI) FRERES / (DEMI) SOEURS :	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Date de naissance :		Date de naissance :	

Nom et prénom des personnes autorisées à emmener l'enfant à la sortie de l'école :

NOM :Prénom :

NOM :Prénom :

NOM :Prénom :

Questionnaire enfant

Faites une brève description de son parcours scolaire :

.....
.....
.....

Y a-t-il des informations à nous communiquer ?

Sur ses relations :

.....
.....

Sur des événements marquants ou traumatisants :

.....
.....

L'enfant a-t-il ou a-t-il eu un suivi individuel ?

.....
.....

Questionnaire parents

Pouvez-vous accompagner les sorties à l'extérieur de l'école ?

.....

Quelles compétences pouvez-vous transmettre à l'association ?

.....
.....

Je déclare sincères et exactes les informations contenues dans ce questionnaire.

Fait à

le .. / .. /

Signature des responsables légaux :

Sorties pédagogiques

L'école organise régulièrement des activités pédagogiques hors de l'enceinte de l'école : sorties nature, activités culturelles, etc.

Vous autorisez

Vous n'autorisez pas

votre enfant à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école.

Lorsque le déplacement pour se rendre sur le lieu de l'activité intervient pendant que l'enfant est sous la responsabilité de l'école, il est proposé aux parents que les éducatrices et assistantes emmènent l'enfant dans leur véhicule personnel. Une assurance a été souscrite par l'école pour assurer ces trajets.

Vous autorisez

Vous n'autorisez pas

les éducatrices et assistantes de l'école à transporter votre enfant dans leur véhicule personnel, dans le cadre d'une sortie pédagogique.

Droit à l'image

L'association est amenée à produire des documents de communication dans le cadre d'expositions ou de manifestations, à communiquer dans divers médias, site internet, réseaux sociaux etc.

Vous autorisez

Vous n'autorisez pas

l'association à utiliser la photographie de votre enfant dans le cadre de ses activités (publication, site internet, ...)

Co-voiturage

Je suis intéressé

Je ne suis pas intéressé

Sortie Médiathèque

Nous nous rendons à la Médiathèque de Verneuil-sur-Vienne à pied avec un groupe de 9-10 enfants et 2 adultes.

Vous autorisez

Vous n'autorisez pas

votre enfant à se déplacer jusqu'à la médiathèque.

Signature des responsables légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Fiche santé

Enfant :

RESPONSABLE LEGAL 1		RESPONSABLE LEGAL 2	
Vous êtes le/la : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> autre		Vous êtes le/la : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> autre	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Téléphone :		Téléphone :	
Personnes autorisées à emmener l'enfant en cas de problème de santé :			
Nom et téléphone		Nom et téléphone	
Nom et téléphone		Nom et téléphone	

Port de lunettes ?

oui non A préciser.....

Observations particulières de santé que vous jugerez utiles de porter à notre connaissance (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre...) :

.....

L'admission de l'enfant dans tout établissement (crèche, école, accueil de loisirs) est subordonnée à la présentation des pages « vaccinations » du carnet de santé ou d'un document attestant de la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires (art. R.3111-17 du CSP).

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services des secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

vous autorisez vous n'autorisez pas

Les responsables de l'école « Les Papillons » à mettre en œuvre les moyens d'interventions nécessaires en cas d'urgence médicale.

Fait à

le .. / .. /

Signature des responsables légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Frais de scolarité



Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 100 € par famille et par an, payables au 1er juillet précédent la rentrée. Ce montant inclut l'adhésion à l'association « Les Papillons » qui permet notamment de voter lors des assemblées générales.

Ces frais ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Frais de scolarité mensuels pour un enfant

Mode de règlement : **12 chèques sont fournis à l'inscription**, ils sont encaissés le 5 de chaque mois de août à juillet.

Chèques à l'ordre de l'association « Les Papillons, grandir et devenir »

Les frais de scolarité sont établis en fonction des moyens financiers des familles. Ils sont calculés avec le quotient familial de la CAF ou de la MSA (attestation à nous fournir lors de l'inscription).

Les frais de scolarité permettent de financer :

- les salaires et charges du personnel de l'école
- les locaux : loyer, entretien, chauffage, électricité, etc...
- les matériels : pédagogiques, fournitures diverses

1 ^{er} enfant	Quotient familial (fourni par la CAF ou la MSA)	Tarif mensuel € (x 12 mois) 4 jours/semaine
Tranche 1	< 700 € (limité à 7 places)	240 €
Tranche 2	De 700 € à 1500 €	270 €
Tranche 3	> 1500 €	340 €

Informations complémentaires	
Fratreries <ul style="list-style-type: none">• 85% du tarif pour le deuxième enfant• 70% du tarif pour le troisième enfant	Mi-temps (jusqu'à 5 ans) <ul style="list-style-type: none">• 80% du tarif de base pour chaque tranche
Frais de garderie : 3€/j ou forfait 50€ par période* au delà de 16j.	

* une période : durée entre deux vacances, au total 5 périodes dans l'année scolaire.

Repas

N'ayant pas de cantine, le temps de repas sera un temps de garderie.

Les frais de garderie de 12h00 à 13h30 sont compris dans les frais de scolarité, sur une base de 5€/enfant (**ouvrant droit au crédit d'impôts en faveur des dépenses de frais de garde des jeunes enfants jusqu'à 6 ans**).

Paiement des frais de scolarité



Enfant(s) :

Date de rentrée :

Chèques encaissés le 5 du mois.

Scolarité à Temps plein

Mi-Temps : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Indiquez les jours de scolarisation choisis (sous réserve des disponibilités).

Paiement du mois de	Banque	Numéro de chèque	Titulaire du chèque	Montant
Août 2021				
Septembre 2021				
Octobre 2021				
Novembre 2021				
Décembre 2021				
Janvier 2022				
Février 2022				
Mars 2022				
Avril 2022				
Mai 2022				
Juin 2022				
Juillet 2022				
Frais d'inscription par famille				100 €

Les chèques sont à établir à l'ordre de l'association « Les Papillons, grandir et devenir »

Fait en deux exemplaires à le

Signature de la Présidente

Signature des parents Précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement intérieur

Fonctionnement de l'école

Généralités

L'école accueille les enfants de 3 à 11 ans.

Les apprentissages de l'ambiance des 3-6 ans se font dans le cadre de la pédagogie Montessori.

Les apprentissages de l'ambiance des 6-11 ans se font selon un enseignement mixte : pédagogie Montessori, pédagogie Freinet et pédagogie traditionnelle ; ceci dans le but d'être en accord avec le programme de l'Education Nationale et de préparer l'enfant à intégrer une école classique en fin de cycle.

L'école propose également des disciplines manuelles et artistiques, et des activités basées sur la nature et l'environnement.

L'école Les Papillons étant une école privée hors contrat, les familles doivent signaler l'inscription de leur(s) enfant(s) dans l'établissement auprès de la mairie de leur lieu de résidence.

Admission

Pour être admis à l'école Les Papillons :

- l'enfant a ou va avoir 3 ans et **la propreté est acquise** (plus de couches la journée)
- les attentes de la famille sont en cohérence avec le projet pédagogique
- La séparation a déjà été travaillée, l'école ne doit pas tenir ce rôle

Un entretien préalable à l'inscription d'un enfant, en présence de celui-ci, est prévu afin d'échanger sur les attentes des familles, faire connaissance, et que l'école partage ses objectifs et ses règles de fonctionnement.

Ensuite, pour les enfants de 3 ans et leurs parents, une matinée d'immersion hors temps scolaire, est prévue. Ce temps permet d'assurer le passage entre l'univers familial de l'enfant vers celui de l'école.

L'école peut accueillir tout enfant sans discrimination, cependant elle se réserve la possibilité de refuser une inscription si elle ne se sent pas en mesure d'accueillir un enfant dans de bonnes conditions.

Retards et absences

Les parents sont tenus de signaler :

- L'absence programmée de leur enfant plusieurs jours avant, sur le cahier de liaison de leur enfant.
- L'absence ou le retard de leur(s) enfant(s) le jour même, ainsi que tout retard pour venir le/les chercher à la sortie de l'école, est signalé par téléphone, en appelant l'école au 05 55 30 55 34 (ou en laissant un message sur le répondeur).

En cas d'absences répétées et injustifiées, ne pouvant garantir l'efficacité de l'enseignement proposé, la direction se réserve le droit de refuser l'inscription de l'enfant l'année scolaire suivante. **Les enfants à mi-temps ne rattrapent pas leur absence par un autre jour.** Au-delà d'une semaine d'absence, un certificat médical est nécessaire. Pour les prises en charge spécifiques (orthophonie, suivi psychologique ou médical) merci de privilégier les rendez-vous en dehors des temps scolaires.

Absence de l'éducateur/trice

En cas d'absence exceptionnelle et justifiée de l'éducateur/trice, votre enfant sera pris en charge par un membre de l'équipe pédagogique si vous n'avez pas la possibilité de le faire garder.

Règles de Vie

Parking

Les parents se garent prioritairement dans le parking puis le long de l'école. **Le dernier à quitter l'école referme le portail.**

L'accueil

L'école accueille les enfants 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30.

L'accueil du matin a lieu de 8h45 à 9h00. Merci de respecter ces horaires pour la bonne intégration des enfants dans le groupe et sur les temps de vivre ensemble.

Votre enfant sera muni d'une paire de chaussons (bonne tenue aux pieds et non fantaisistes) pour rentrer en classe. Prévoir également une paire de bottes, et une paire de chaussures de sport pour les activités sportives dans le garage. Elles resteront à l'école.

L'enfant est autonome pour aller en classe, le parent lui dira au-revoir à l'extérieur. Il déposera son repas avec l'assistance d'un membre de l'équipe pédagogique.

Les animaux

Tout animal est strictement interdit dans l'école.

Changes

Il est souhaitable, pour tous, d'avoir une tenue de rechange et pour les moins de 5 ans, d'avoir au moins deux changes complets, marqués au nom de l'enfant (des chaussettes au pull) remis à l'éducatrice d'accueil.

Dès qu'un change sale vous parvient, nous vous demandons de le remplacer le lendemain matin.

Merci de fournir quelques sacs pour les « accidents ».

Garderies

Une garderie est proposée le matin de 8h00 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h00. Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte.

L'école n'est pas une aire de jeux. Pour la bonne gestion de la garderie, il est demandé aux parents qui récupèrent leur(s) enfant(s) de quitter l'enceinte de l'école. Pour rappel : il n'y a pas de goûter pris à l'école sauf pour les enfants inscrits à la garderie.

La journée

8h45 - 9h00 ----- accueil

9h00 - 11h30 ----- travail individuel Montessori

11h30 - 12h00 ----- rangement de classe/regroupement

12h00 - 12h30 ----- repas

12h30 - 13h30 ----- temps libre

13h30 - 14h00 ----- moment collectif/temps calme/sieste pour les plus jeunes

14h00 - 16h00 ----- travail individuel Montessori/ateliers

16h00 - 16h30 ----- temps des responsabilités / regroupement

Le plus par rapport à la journée : Sport le lundi et le jeudi se tient le conseil d'école (chacun peut s'exprimer sur l'ambiance, les conflits, les règles de vie, les projets).

Des ateliers sont animés par l'équipe éducative ou des intervenants extérieurs à chaque période, dans des domaines comme le jardinage, le yoga, la musique, la danse, le dessin, le tricot, le graphisme, l'argile, l'informatique, le chant...

Le Calendrier

L'école adopte le calendrier scolaire établi par le Ministère de l'Éducation Nationale sauf pour la rentrée et la fin de l'année. En effet, pour faciliter l'intégration progressive de chacun, la rentrée se fait avec tous les enfants le mardi, puis le jeudi et vendredi le groupe des grands est en sortie nature tandis que le groupe des petits découvre les locaux, les éducatrices et les règles de vivre ensemble.

Congés

Ils sont ceux en vigueur pour l'Académie de Limoges (zone A)

Rentrée scolaire :	mardi 31 août
Vacances de la Toussaint :	fin de la classe: vendredi 22 octobre jour de reprise: lundi 8 novembre
Vacances de Noël :	fin de la classe: vendredi 17 décembre jour de reprise: lundi 3 janvier
Vacances d'Hiver :	fin de la classe: vendredi 11 février jour de reprise: lundi 28 février
Vacances de Printemps :	fin de la classe: vendredi 15 avril jour de reprise : lundi 2 mai
Pont de l'Ascension:	fin de la classe: mardi 24 mai jour de reprise : lundi 28 mai
Vacances d'Été	mardi 5 juillet

Jours fériés

Toussaint lundi 1er novembre	Armistice 1918 jeudi 11 novembre
Noël samedi 25 décembre	Jour de l'An samedi 1er janvier
Lundi de Pâques lundi 18 avril	Fête du Travail dimanche 1er mai
Victoire 1945 dimanche 8 mai	Ascension jeudi 26 mai
Lundi de Pentecôte lundi 6 juin	

Les Repas

Pour les externes, la sortie se fait à 12H00 et le retour à 13H30.

Les parents doivent signaler à l'école toute allergie alimentaire avérée ou suspectée.

Collation du matin

Une petite collation sera proposée aux enfants sous la forme de fruits ou de légumes de saison/ou secs, préparés par les enfants eux-mêmes.

Les aliments sont à fournir par les parents et déposés dans un panier commun situé à l'accueil.

Les parents peuvent s'inscrire sur le tableau à l'accueil pour apporter les vivres. (Snack)

Déjeuner du midi

Les enfants participent à la mise en place des tables et au nettoyage.

Le repas de l'enfant est à la charge de la famille. La conservation de la nourriture de l'enfant est de la responsabilité de la famille. Il n'y a pas de possibilité de réchauffer les repas sur place. (Prévoir un thermos, une lunch-box chauffante électrique...).

Les enfants vont déposer leur repas, accompagnés du personnel éducatif. Pour les denrées fraîches, nous disposons d'un réfrigérateur.

Goûter

Il n'y a pas de goûter pris à l'école, à l'exception des enfants inscrits en garderie.

L'engagement bénévole des parents

Afin d'assurer un équilibre budgétaire tout au long de l'année, il est demandé aux familles de s'investir dans la vie de l'école et de mettre à profit les compétences de chacun: entretien des extérieurs, ménage de fond de fin d'année scolaire et de pré-rentree, aider aux installations diverses, à l'entretien des locaux, aux aménagements, organiser et animer des évènements, accompagner les sorties ...

L'engagement moral des parents

Ils s'engagent à respecter les horaires de l'école, les règles décidées par la direction et validées par le projet d'école.

L'engagement de l'association

L'association met tout en œuvre pour assurer la pérennité de l'école. Si, pour une raison indépendante de la volonté des dirigeants, elle se trouvait en cours d'année dans l'impossibilité de poursuivre l'école, les familles seraient remboursées au prorata des journées non assurées.

Tarifs

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de chaque famille, fournit par la CAF ou la MSA.

Les tarifs des frais de scolarité sont fournis aux parents avec le dossier d'inscription.

Les chèques de paiement des frais de scolarité pour l'année scolaire entière seront déposés avec le dossier d'inscription. Ces chèques seront libellés à l'ordre de l'association Les Papillons, et seront encaissés au début de chaque mois.

Les frais de scolarité sont débités même en cas d'absence temporaire de l'enfant quelle qu'en soit la durée.

Le chèque des frais d'inscription sera réglé et encaissé au mois de juillet pour valider l'inscription de l'enfant. Ce chèque ne sera pas remboursé en cas de désistement à la rentrée.

Les tarifs ne peuvent pas être négociés à la baisse car ils correspondent au minimum nécessaire pour faire vivre la structure. Les absences ne donnent pas lieu à des réductions.

Une difficulté passagère pour assurer le paiement des frais de scolarité peut être signalée lors d'un rendez-vous avec le bureau de l'association.

Désistement ou Départ en cours d'année

Les parents s'engagent à maintenir leur(s) enfant(s) à l'école pour une année scolaire complète pour assurer un bon suivi pédagogique. L'inscription est valable pour une année entière (de août à juillet).

- Si la famille se désiste avant la rentrée, les frais d'inscription seront dus ainsi que le 1er mois de l'année.
- Tout départ doit faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception devant parvenir au siège de l'école au moins trois mois avant la date du départ de l'enfant. (sauf en cas de maladie, décès, perte d'emploi)
- Si une demande de mutation a été faite avant la rentrée, merci d'en informer l'école
- En cas de départ non signalé, les mois restants de l'année scolaire seront dus.

Assurance

Les parents doivent souscrire à une assurance « responsabilité civile » et une assurance « individuelle accidents corporels » pour l'enfant scolarisé, et fournir une attestation d'assurance lors de l'inscription de l'enfant.

Santé

Les enfants sont accueillis à l'école en bonne santé, non fiévreux. **Aucun traitement médical ne sera administré par le personnel de l'école.**

En cas d'allergies reconnues (alimentaires ou non), nous vous demanderons de fournir l'ordonnance médicale afin d'établir un PAI (Plan d'Accueil Individualisé).

Si l'enfant tombe malade ou présente des symptômes suspects au cours de la journée, les parents sont contactés pour venir le chercher, ou à défaut une personne désignée par eux et figurant sur la liste des personnes habilitées.

En cas de maladie ou d'accident, la direction de l'école Les Papillons peut être amenée à prendre des décisions pour la santé de l'enfant, comme indiqué dans la décharge à signer par les parents.

Sorties

Les parents signent un accord écrit pour autoriser l'enfant à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école, ainsi que pour permettre aux éducatrices et assistantes d'emmener l'enfant dans leur véhicule personnel lors des sorties pédagogiques.

Une participation financière pourra être demandée aux familles.

Les parents peuvent également être sollicités pour conduire l'enfant dans un lieu déterminé pour l'activité prévue, pendant les heures où l'enfant est sous leur responsabilité.

Relations avec la direction, l'équipe pédagogique et le bureau de l'association

Les parents peuvent demander une rencontre avec la direction, les éducatrices et les assistantes pour les questions pédagogiques, et avec les membres du bureau pour les questions de fonctionnement administratif.

De même, la direction, les éducatrices, les assistantes et les membres du bureau peuvent solliciter une rencontre avec les parents en cas de nécessité pédagogique ou administrative.

Chaque éducatrice propose des points réguliers sur l'évolution de l'enfant au niveau des apprentissages, des relations sociales, du comportement. Il y a au minimum deux rendez-vous dans l'année, un en octobre pour faire le point sur la première période et un en avril/mai.

Confidentialité et vie privée

Le contenu des réunions entre parents et représentants de l'école doit rester confidentiel, par respect de la vie privée des familles.

Les parents souhaitant aborder des sujets concernant l'école sont invités à demander un entretien avec le bureau ou la direction afin de préserver un cadre professionnel et une bonne entente au sein de l'école.

La direction de l'école Les Papillons reste seule actrice et décisionnaire des aspects pédagogique de l'école. Quant à la gestion, elle se fait en concertation entre le bureau de l'association et la direction.

Propagande

Toute propagande sans lien direct avec les buts de l'école est interdite aux éducateurs et aux parents au sein de l'établissement pendant les temps scolaires et les réunions pédagogiques.



Nous, soussignés,
Parents de l'enfant déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Montessori «Les Papillons» et acceptons les règles de fonctionnement.

Date : ... / ... / ...

Signature des parents (précédée de la mention "Lu et approuvé")